

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : R-3595-2006

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q., c. H-5), ayant son siège social au 75, boul. René-Lévesque Ouest, dans les cité et district de Montréal, province de Québec, H2Z 1A4,

Intimée

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3595-2006
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 23 NOV. 2006
Pièces n°: WEN

COTÉE

DEMANDE DE RÉVISION DE L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR DE LA DÉCISION D-2005-201 RENDUE DANS LE DOSSIER DE L'APPROBATION DE LA GRILLE DE PONDÉRATION DES CRITÈRES NON MONÉTAIRES RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES POUR UN SECOND BLOC D'ÉNERGIE ÉOLIENNE

AUTORITÉS DU DISTRIBUTEUR

Encadrement réglementaire

1. Décision D-2001-191, Régie de l'énergie
2. Décision D-2002-169, Régie de l'énergie
3. Décision D-2003-69, Régie de l'énergie
4. Décision D-2004-180, Régie de l'énergie

Critères de révision

5. Décision D-2006-135, Régie de l'énergie
6. Décision D-2005-132, Régie de l'énergie
7. Décision D-2003-117, Régie de l'énergie
8. Néron c. Québec (TAQ), REBJ 2003-52480 (C.S.) (page 5, para. 26, 27 et 28)
9. Fontaine c. C.L.P., EYB 2005-94565 (CA) (pages 10 à 19)
10. MacCauley & Sprague, Practice and Procedure before Administrative Tribunals, éd. Carswell (pages 9-19 à 9-20.19)
11. Knight c. Indian Head Sch. div. n° 19, [1990] R.C.S. 653 (pages 666 à 670, 677, 682 à 693)

Organismes administratifs et pouvoirs déclaratoires

12. Société Radio-Canada c. Commission de police du Québec [1979] 2 R.C.S. 618 (page 12)
13. P.G.Q. c. Codère, J.E. 96-836 (C.S.) (pages 12-13)
14. P.G.Q. c. Barreau, REJB 2001-25633 (C.A.) (pages 25-26)
15. ATCO Gas & Pipelines Ltd. c. Alberta (EUB), [2006] 1 RCS 140 (pages 31, 50-51)